



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 09 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-12-2021/260

Objet : Approbation de la convention entre CAP Nord Martinique et l'Agence de Développement Durable d'Urbanisme et de Développement de la Martinique (ADDUAM) pour un appui méthodologique dans le déploiement du programme « Petites Villes de Demain ».

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS Annick COMIER.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Partis en cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Olivier JEAN-DENIS.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et à leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement ;

Considérant qu'une convention d'adhésion a été signée le 28 mai 2021 avec pour objet l'engagement des collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites Villes de Demain (PVD). En complément du programme d'appui déployé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), une ligne budgétaire est mobilisée par le ministère de la Transition écologique pour financer les agences d'urbanisme souhaitant apporter leur compétence aux collectivités concernées ;

Considérant que dans ce cadre, l'Agence de Développement Durable d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique (ADDUAM) a bénéficié d'une subvention pour accompagner les EPCI dans le déploiement de leur programme PVD conformément à la convention Etat/ADDUAM en date du 16 novembre 2021.

Pour la Martinique, dans le cadre de cette convention, l'ADDUAM a vocation à :

- Apporter un appui méthodologique dans le cadre du déploiement du programme « Petites Villes de Demain » aux 2 EPCI, CAP Nord Martinique et la CAESM, et aux 10 communes concernées (6 sur le territoire de la CAESM, 4 sur celui de CAP Nord Martinique) en complément des missions qui seront portées par les chefs de projets qui seront recrutés ;
- Participer dans ce cadre, à l'élaboration des projets de territoire et des conventions d'opération de revitalisation des territoires (ORT) à initier dans ces communes.

Considérant que depuis quelques années, l'État souhaite accompagner les collectivités impliquées dans la reconquête de leurs centres-bourgs. C'est dans cette optique qu'il a financé des réflexions d'aménagement de centre-bourgs de quelques communes de l'île. Ces démarches permettent d'inventorier, sur des espaces à reconquérir, les initiatives et les besoins afin de faire émerger une stratégie d'aménagement cohérente. Ces études centres-bourgs, récemment initiées, doivent trouver un relais opérationnel au travers d'opérations de revitalisation des territoires à initier ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) s'appuiera sur l'expertise de l'ADDUAM et viendra compléter le financement de l'ANCT au titre des missions citées supra ;

Considérant qu'en plus du financement des chefs de projets à hauteur de 60 000 € par an, le ministère de la Transition écologique, représenté par la DEAL a signé le 16 novembre 2021 une convention avec l'ADDUAM pour accompagner les EPCI concernés dans le programme PVD.

La mission sur le territoire de CAP Nord Martinique est de 30 000€. L'état intervient à hauteur de 10 000€, CAP Nord Martinique à hauteur de 20 000€ selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses

Postes	MONTANT HT
Recensement/identification	10 400,00
Réunion/bilan	6 500,00
Ecriture du projet	5 200,00
Ecriture de l'ORT	5 200,00
Réunion/coordination avec les chefs de projets	2 600,00
Total (HT)	29 900,00
TVA 8.5 %	2 541 ,50
TOTAL TTC	32 441,50

Recettes

Financeurs	Montant	%
ETAT	10 000 ,00 €	30,82
CAP Nord	22 441,50 €	69,18
Total	32 441,50 €	100,00

Considérant qu'après consultations des services financiers les crédits budgétaires sont disponibles ;

Considérant l'avis favorable de la Commission mixte subvention- finances du 13 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver la participation de CAP Nord Martinique de 22 441,50 € à la mission d'appui au programme PVD du Nord.

Article 2 :

D'autoriser la signature par le Président de la convention CAP Nord Martinique – ADDUAM pour un appui méthodologique dans le déploiement du programme « Petites Villes de Demain ».

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 20 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

